

CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 29 No 2

Juillet 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
SITE WEB	www.stanaclet.qc.ca

SOMMAIRE

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Avis public
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisir et culture

ÉDITORIAL

Sécurité sur nos routes

Avec l'été arrivent nos jeunes sur leurs bicyclettes, dans les terrains de jeux ou se rendant sur les terrains de sport avec leur ballon. Pas seulement que nos jeunes, vous aussi aimez vous promener dans les rues de la municipalité.

L'augmentation de la population, notamment due aux nombreuses familles qui sont venues s'installer dans les nouvelles rues et aussi à l'ouverture, en avril 2009, du Centre Polyvalent des Aînés, a amené le Conseil municipal à prendre la décision de sécuriser les passages piétonniers. Ceci se fera en installant des enseignes lumineuses. De nouveaux passages seront également aménagés : le premier face au Centre Polyvalent des Aînés et l'autre sur la route Neigette face à la rue Lavoie pour permettre aux jeunes qui traversent en direction du terrain de soccer ou de l'école de le faire en toute sécurité. Compte tenu du coût (5 000 \$ par passage), nous envisageons de munir progressivement les autres passages de ce type de signalisation au cours des prochaines années. De plus, nous avons procédé à l'installation de panneaux clignotants aux deux extrémités du périmètre urbain indiquant la limite de vitesse à 50 km/h.

Nous espérons que ces mesures feront en sorte de rendre notre village plus sécuritaire pour nos jeunes et pour les nombreux marcheurs de tous âges.

Bon été et bonne marche en toute sécurité!

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions des sessions des 7, 8 juin et 21 juin 2010

Avis de motion est donné que l'adoption d'un règlement d'emprunt numéro 393-2010 pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc et d'égout – rues Julien/Principale Ouest et rang 3 Ouest pour un montant de 2 863 413 \$ sera proposée à une réunion ultérieure.

Les élus municipaux autorisent monsieur le maire Francis St-Pierre à signer le protocole d'entente pour le programme PRECO. (Rés. 2010-06-84)

Les élus municipaux accordent le contrat à Les Entreprises Lavoie et fils pour procéder au déplacement d'un garage et pour faire une fondation afin de réaliser un nouveau développement résidentiel. Le contrat est au montant de 22 800 75 \$ toutes taxes incluses. (Rés. 2010-06-85)

Les élus municipaux adoptent le règlement 392-2010 décrétant un mode de tarification pour les dépenses relatives aux travaux d'entretien dans le cours d'eau de la Savane. (Rés. 2010-06-86)

Les élus municipaux procèdent à l'embauche du coordonnateur et des entraîneurs pour le soccer 2010. (Rés. 2010-06-87)

Les élus municipaux procèdent à l'embauche de la coordonnatrice et des animateurs pour le camp de jour 2010. (Rés. 2010-06-88)

Les élus municipaux nomment 4 pompiers volontaires au sein de la brigade incendie. (Rés. 2010-06-89)

Les élus municipaux nomment des personnes au sein du comité du jardin communautaire. (Rés. 2010-06-90)

Les élus municipaux renouvellent le contrat avec le ministère des Transports du Québec pour le déneigement de la rue de la Gare. Le contrat est d'une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes. (Rés. 2010-09-91)

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 3, rue Principale Ouest.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 3, rue Principale Ouest. (Rés. 2010-06-92)

Les élus municipaux adoptent le règlement 393-2010 pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc et d'égout – rues Julien/Principale Ouest et rang 3 Ouest pour un montant de 2 863 413 \$.

(Rés. 2010-06-93)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition du terrain 3 756 809 au montant de 91 900 \$ afin de faire un terrain de soccer. (Rés. 2010-06-94)

Les élus municipaux demandent une aide financière supplémentaire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-municipalités afin de combler le dépassement des coûts pouvant atteindre le montant de 50 000 \$ pour l'agrandissement du Centre communautaire. (Rés. 2010-06-95)

Bonnes vacances à tous !



AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Les prochaines séances publiques se tiendront les lundi 5 juillet et 2 août 2010.

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : septembre 2010
Tombée des articles : 20 août 2010
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. Nous n'avons plus le service Interac.

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez appeler au bureau municipal au 418-723-2816 pour prendre un rendez-vous.

POMPIERS-AMBULANCE-POLICE
LE NUMÉRO À COMPOSER POUR LES
URGENCES EST LE 911

Nous tenons à vous rappeler que le 911 est uniquement réservé dans le cas de situations où la vie d'un ou plusieurs citoyens est en danger ou lorsque ses biens ou les biens d'autrui sont menacés. Plusieurs appels non urgents sont encore régulièrement reçus au 911.

HORAIRE DES COLLECTES

juillet 2010

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

août 2010

d	l	m	m	j	v	s
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

septembre 2010

d	l	m	m	j	v	s
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Est par la présente donné, par le soussigné, Alain Lapierre, de la susdite municipalité,

Que :

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 2 août 2010 à 20 heures aux lieux et heures habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2010-08 portant sur la profondeur minimale projetée pour les terrains résidentiels du futur développement de la rue Langlois situés en tout ou en partie, en dedans de cent (100) mètres d'un cours d'eau.

Cette dérogation mineure consiste à permettre que la profondeur de plusieurs terrains du futur développement (lots cités plus bas) soit inférieure à 45 mètres tel que prescrit à l'article 35 paragraphe c) du règlement de lotissement n° 117-89.

Numéro de lot	Norme prescrite	Profondeur moyenne du terrain
4 612 633	45 mètres	27,41 mètres
4 612 634	45 mètres	27,58 mètres
4 612 635	45 mètres	28,48 mètres
4 612 643	45 mètres	28,10 mètres
4 612 644	45 mètres	29,82 mètres
4 612 645	45 mètres	33,80 mètres
4 612 655	45 mètres	27,43 mètres
4 612 656	45 mètres	27,43 mètres
4 612 657	45 mètres	27,43 mètres
4 612 658	45 mètres	27,43 mètres
4 612 659	45 mètres	27,43 mètres

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme la construction prévue du futur développement.

Au cours de cette séance, toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce 28^e jour de juin 2010.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier.

PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION RÉNOVILLAGE

DES AIDES SONT TOUJOURS DISPONIBLES



La MRC Rimouski-Neigette désire annoncer que des aides sont toujours disponibles dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoVillage. Les grandes lignes du programme sont les suivantes :

Le programme s'applique uniquement aux habitations occupées à titre de résidence principale par le propriétaire;

La valeur uniformisée de la résidence ne doit pas dépasser 75 000 \$ excluant la valeur du terrain;

Il ne faut pas avoir déjà bénéficié du programme RénoVillage;

Les travaux admissibles visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures en rapport avec au moins un des éléments suivants : structure, charpente, murs extérieurs, toiture, fenêtres, chauffage, électricité, sécurité incendie, plomberie, puits, installation septique.

Avoir un revenu limité. La subvention varie selon les revenus et la taille du ménage.

Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Les dépliants d'information et les formulaires d'inscription sont disponibles au bureau municipal.

Ce programme a effectivement été reconduit pour une 13^e année avec une enveloppe budgétaire de 275 000 \$ pour la MRC Rimouski-Neigette. Celle-ci compte réaliser près d'une quarantaine de projets pour des travaux estimés à près de 375 000 \$. La MRC a présentement une liste d'attente qui compte moins de 15 inscriptions et elle est en campagne de recrutement de nouveaux bénéficiaires pour engager la totalité de son budget.

UN GUIDE POUR LES CONSOMMATEURS

Pour obtenir des renseignements sur vos droits et responsabilités en tant que consommateur ou encore pour savoir comment faire une plainte, consultez le guide électronique Consommateurs : renseignements et plaintes, disponible dans l'espace Citoyens de Portail Québec.



Vous y trouverez de l'information pratique, regroupée selon des thématiques qui facilitent la recherche. Le guide présente des sections sur l'automobile, les garanties, l'habitation et le logement, les communications, les contrats, la finance et les recours, les fraudes et pratiques interdites, les voyages et le tourisme, ainsi que sur les enfants.

VOUS DÉMÉNAGEZ? FAITES D'UNE PIERRE SIX COUPS!

Le Service québécois de changement d'adresse permet de signaler par Internet, par téléphone ou au comptoir, en quelques minutes et en une seule démarche, un changement d'adresse à six ministères et organismes gouvernementaux : le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Régie des rentes du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, Revenu Québec, le Directeur général des élections du Québec et la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Il y a trois façons d'utiliser le Service québécois de changement d'adresse :



- Par Internet : au www.servicesquebec.gouv.qc.ca, dans l'espace Citoyens, cliquez sur le lien menant au Service québécois de changement d'adresse.
- Par téléphone : au 1 877 644-4545.
- Au comptoir : aux bureaux de Services Québec situés à Matane, à Rimouski, à Rivière-du-Loup et à Saint-Pascal.

Afin d'authentifier votre demande, vous devez fournir certains renseignements comme votre date de naissance, votre numéro d'assurance sociale, le montant de la ligne 199 de votre dernière déclaration de revenus du Québec, ainsi que le nom de votre mère.

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Passer l'été... bien protégé

Nous voici en plein cœur de l'été. Quoi de plus agréable que de profiter de la douceur du temps pour jouer dehors, dans la piscine, faire du camping et autres activités estivales.



Revenons d'abord à l'utilisation du barbecue. Le cuisinier ou la cuisinière devrait porter un bon tablier, des mitaines de cuisson qui protègent tout l'avant-bras et utiliser des ustensiles à long manche. Il ou elle doit s'assurer de la stabilité de l'appareil, un barbecue qui bascule, ça gâche un repas ! Ne l'adossez pas à une structure ou à un mur inflammable (60 cm de dégagement) lors de son utilisation.

Durant la saison chaude, des orages électriques nous visitent parfois. Lorsque vous voyez des éclairs et que le tonnerre gronde, cessez la cuisson, mettez-vous à l'abri et attendez que la tempête passe. N'entrez surtout pas l'appareil à l'intérieur. Ne l'approchez pas non plus de la porte-fenêtre. Une intoxication au monoxyde de carbone est insidieuse et mortelle. Et si par mégarde le feu prend dans le barbecue, fermez le couvercle et l'alimentation en gaz.

Certains préfèrent les barbecues au charbon de bois. Utilisez toujours un allume-feu spécifiquement conçu pour ce type d'appareil. **JAMAIS D'ESSENCE !** Et n'ajoutez jamais d'allume-feu liquide sur des briquettes chaudes. Les feux d'artifice, gardez-les pour plus tard !

Les soirées chaudes vous donneront peut-être envie de faire griller quelques guimauves sous un ciel étoilé. Pour ce faire, certains privilégieront l'installation d'un foyer extérieur homologué. Vérifiez d'abord auprès de votre municipalité si la réglementation vous le permet. Ce genre d'appareil ne respecte pas les normes pour la limite d'agents polluants. De plus, ce ne sont pas des incinérateurs. N'y brûlez donc pas n'importe quoi. Il est plus plaisant de ne voir griller que les guimauves!



Source : www.securitepublique.gouv.qc.ca

Normand Heppell, directeur

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Votre « toutou » et les autres animaux que vous possédez sont-ils en règle?

Nous constatons que certains chiens ne sont pas enregistrés au registre de la municipalité. Donc, nous vous rappelons que tout gardien d'un chien doit obtenir une licence pour chaque chien qu'il possède au coût de 18 \$ et doit faire porter celle-ci au chien en question. Cette licence doit être renouvelée à chaque année et n'est pas remboursable en cas de décès, de perte ou de revente dudit chien. Il est aussi important que vous sachiez que le nombre de chien permis par unité d'habitation est de deux si vous résidez dans le périmètre urbain et de trois à l'extérieur. Si vous dépassez ce nombre, il est donc question ici d'un « chenil » et cet usage est permis seulement dans certains secteurs de la municipalité qui sont définis à la grille du règlement de zonage et en plus vous devez respecter certaines règles avant d'obtenir les autorisations.



Règlement concernant les animaux (extrait) :

- Le fait, pour un gardien, d'omettre de nettoyer toute propriété publique ou privée salie par le dépôt de matière fécales de son animal, est considéré comme une infraction et est prohibé; (même sa propre propriété).
- Tout animal gardé à l'extérieur d'une unité d'habitation ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir du terrain de cette unité d'habitation.
- La garde de tout animal sauvage constitue une nuisance et est prohibée sur le territoire de la municipalité.

Nonobstant ce qui précède, une personne peut garder en cage ou en enclos, des animaux pour en faire l'élevage dans les secteurs définis à la grille du règlement de zonage de la municipalité où l'élevage est permis (interdiction de faire de l'élevage dans le village). Vous devez donc faire une demande de permis à la municipalité avant de faire l'élevage ne n'importe quel animal.

Sur ce, je vous souhaite de passer de belles vacances et un bel été!

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement



CHRONIQUES

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Nous avons eu une belle conférence le 8 juin dernier. Monsieur Jean Rocheleau nous a entretenus de la culture des hémérocailles et nous a invités à visiter son jardin. Alors le comité a décidé d'organiser une visite de groupe. Si vous êtes intéressés, veuillez laisser



votre nom et votre numéro de téléphone au bureau municipal en mentionnant visite Monsieur Rocheleau. La visite se ferait fin juillet, début août et la date reste à confirmer.

La visite des juges pour le concours Maisons fleuries se fera le 31 juillet ou le 7 août. La date sera affichée sur le puits des Lions au coeur du village quelques jours à l'avance pour que vous puissiez préparer vos terrains. Nous aurons besoin des affiches pour les futurs gagnants, alors nous demandons à ceux qui ont gagné au cours des années précédentes de les rapporter au bureau municipal. Ces dernières années, nous avons dû faire refaire des affiches, ce qui occasionne des frais et c'est nous tous finalement qui payons. De plus, ces argents pourraient servir à d'autres fins. Merci de votre compréhension.

Bon été de jardinage, profitez du beau temps!



Martine Pinel pour le comité d'embellissement

Jardin communautaire

Message à l'intention des usagers

Cette semaine, nous avons mis à votre disposition des bacs d'eau que vous pouvez utiliser pour vos jardinets en dehors des périodes d'arrosage permises par la réglementation.

Nous avons aussi fait l'acquisition d'une belle table de pique-nique, un don de monsieur Francis Bérubé, résident de St-Anaclet. Nous lui en sommes reconnaissants et nous lui disons un grand merci.

Pour toutes questions, contactez Gervaise Gagné 418-722-8832



BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour,

Je vous souhaite de passer un bel été entouré des gens que vous aimez, tout en humant les bonnes odeurs que la nature nous offre. Permettez-vous l'évasion par une bonne lecture, un bouquet de fleurs fraîchement cueillies et un café. Vous êtes « aux p'tits oiseaux ».



Abonnement

Grâce à votre support, la bibliothèque rayonne à St-Anaclet. Abonnez-vous, fréquentez votre bibliothèque, elle vous appartient.

Horaire d'été



Pour la période estivale, la bibliothèque sera ouverte du 7 juillet au 31 août, avec l'horaire suivant :

Mercredi : 19 h à 20 h 30

Jedi : 14 h à 16 h

L'horaire régulier reprendra en septembre.

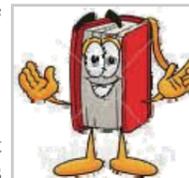
Activités



Le terrain de jeux participera aux activités de la bibliothèque cet été. Les garderies qui veulent fréquenter la bibliothèque en cette période estivale, veuillez communiquer avec moi, je serai présente pour vous aux heures que vous aurez choisies.

Vente de livres et de sacs du 150¢

Ces articles sont toujours disponibles à la bibliothèque à un prix minime. La vente de ces articles permet de financer les activités que l'on met sur pied. Venez nous encourager. Merci à l'avance.



Bon été à tous et à toutes tout en étant prudents et de belles nouveautés littéraires vous attendent au cours des prochaines semaines.

Carole Massé

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

L'église sera ouverte au public du **23 juin au 8 août, du mercredi au dimanche inclus de 13 h à 19 h**, vous êtes tous et toutes les bienvenus. Une belle occasion de prendre contact avec les richesses qui font partie de ce beau bâtiment, ainsi que des reliques religieuses exposées. Guidés par le ou la jeune qui aura cet été le privilège de vivre une expérience assez inusitée en nous donnant l'information sur les verrières, chemin de croix, l'orgue, etc.

Pour la 3^e année nous présenterons le **Concert du Quatuor à cordes de La Tournée le 14 août 2010 à 20 h à l'église**, de la Musique pour le cœur... au cœur de l'été, offrez-vous un cadeau. Ce concert aura de quoi plaire à un très large public, les billets sont en vente chez : **Ginette fleuriste, 24, rue Principale Ouest, 724-6278, Bibliothèque municipale de Saint-Anaclet-de-Lessard, 3, rue Principale Ouest, 723-1747, Audition Musik, 94, av. Rouleau, Rimouski, 724-8090 et bien sûr au presbytère.**

Entrée : 18 ans et plus : 15 \$ en prévente, 20 \$ à la porte, 6-17 ans : 5 \$; moins de 6 ans gratuit. Les musiciens sont : Mariette Gendron-Bouchard, violoncelliste, Line Giasson, altiste, Arte Brunelle, violoniste, Ismaël Normand, violoniste.

Le temps des vacances est arrivé c'est donc dire que du 2 juillet au 30 août le bureau du presbytère sera ouvert seulement les mercredis de chaque semaine de 13 h à 16 h.

Nous vous souhaitons un bel été et des vacances remplies de plaisir et de repos.

L'Assemblée de fabrique

Par : Gervaise Gagné



Contact

page 7

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



**C'EST LE TEMPS DE PASSER À L'ACTION
ET DE NE RIEN FAIRE**

Incroyable! Une des actions des plus importantes pour la conservation des lacs est de ne rien faire!

Les bandes riveraines des plans d'eau, dont les lacs, doivent demeurer à l'état naturel et comprendre les 3 strates de végétation soit les herbacées, les arbustes et les arbres.

Une bande riveraine dénaturisée où l'on retrouve pelouse et quelques arbres seulement est inefficace pour la conservation des lacs.

Voici comment une bande riveraine protège un lac

1- La végétation utilise pour ses propres besoins une proportion importante de phosphore et fixe également une partie de l'azote que l'on retrouve au sol.

2- Ensemble, les plantes herbacées, arbustes et arbres produisent un maximum d'effet quant à la rétention du phosphore et de l'azote. Leurs racines (systèmes radiculaires) créent un maillage réduisant les ruissellements, l'érosion du sol et favorisant la rétention des sédiments.

3- L'ombrage créé par la végétation : durant le printemps, ralentit la fonte des neiges et diminue le ruissellement rapide vers le lac. Durant l'été, cet ombrage au bord d'un lac dans la zone littorale réduit le réchauffement de l'eau et limite la prolifération de plantes aquatiques et d'algues bleu-vert.

La façon la plus efficace de restaurer une bande riveraine et DE NE RIEN FAIRE ou presque :

a) Ne pas passer la tondeuse pour permettre à cette bande riveraine de revenir à l'état naturel et s'interdire toute tentative de contrôle de la végétation, que ce soit par des moyens mécaniques ou par l'usage d'herbicides.

b) Laisser la nature reprendre ses droits et vous allez voir comment cette nature s'y prend pour rétablir avec le temps les trois strates de végétation : herbacée, arbustive et arborescente...et ramener aussi la faune qui y habitait.

c) Comme il faut plus de temps que les herbacées et les arbustes pour que des arbres s'installent sur un terrain nu, et qu'il y a des limites à ne rien faire, on peut donc planter des arbres pour aider la nature.

Bon été ! Consultez aussi cet article sur le site web de Saint-Anaclet <http://www.stanacletdelessard.qc.ca/>

André Lévesque, président 418-722-9637 07/2010



Financement apprécié pour des projets de la Corporation

La Corporation du patrimoine vient de recevoir des subventions totalisant **40 000 \$** pour réaliser deux projets de mise en valeur de notre patrimoine.

Mise en valeur du four à chaux

Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (**MCCCF**), alloue **25 000 \$** à la Corporation du patrimoine pour un projet de mise en valeur du site du four à chaux, le long de la route du Fourneau-à-Chaux, à proximité du Sentier national et de la passerelle de la chute Neigette. Cette subvention constitue l'essentiel du financement du projet estimé à 33 000 \$ par le ministère. La MRC (budget du pacte rural), un organisme de promotion touristique, la Municipalité et la Corporation du patrimoine vont compléter le financement. Cet été, une firme spécialisée en archéologie va effectuer des fouilles afin d'examiner et documenter les vestiges de ce four construit vers 1860 et opéré jusqu'en 1920.

Les travaux envisagés comprennent le dégagement et la délimitation du site, la consolidation et l'aménagement de la base du fourneau ainsi que l'installation d'un dispositif de signalisation et d'interprétation du site. Saint-Anaclet va disposer d'un nouvel atout touristique qui devrait être accessible au public à partir de 2011. Soulignons l'initiative et la collaboration du personnel de la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du MCCCF dans ce projet.

Fin de la restauration de la forge

Le **CLD** de Rimouski-Neigette verse **15 000 \$** à la Corporation du patrimoine pour terminer la restauration de la forge Saint-Laurent. Ce montant va d'abord permettre de restaurer le mur arrière, dernière étape de la restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment de 1885. L'essentiel de la somme allouée par le CLD va servir à faire la connexion au réseau municipal d'aqueduc et d'égout, la construction d'un bloc sanitaire et un aménagement intérieur de la forge. Ces travaux vont doter le bâtiment d'installations pour recevoir le public, tout en préservant l'intégrité de son intérieur actuel. Selon nos prévisions, nous devrions effectuer les travaux cet été et ainsi terminer cet ambitieux projet de restauration, mené à faibles coûts grâce au travail de bénévoles. Il va rester à faire l'affichage, la signalisation et réaliser le matériel pour un centre d'interprétation du travail de forgeron. La Corporation remercie le CLD pour son ouverture et sa générosité à l'égard de nos projets.

Pour de plus amples informations sur la Corporation et ses projets, passez nous rendre visite sur Internet à l'adresse <http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/histoire> via le site de la Municipalité de Saint-Anaclet.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com

ORGANISMES

CLUB DES 50 ANS ET +

Voici le nouveau conseil d'administration pour l'année 2010-2011.

Jacqueline Lévesque, présidente
Réal St-Laurent, vice-président
Raymond Ross, trésorier
Alain Lavoie, secrétaire
Hélène Gobeil, administratrice
Augustine Lavoie, administratrice
Marcelle Lavoie, administratrice
Normand Dubé, administrateur
Jean-Guy Lavoie, administrateur

Nous souhaitons à tous nos membres un bel été et de belles vacances. Au plaisir de se revoir en septembre avec beaucoup d'activités.

Alain Lavoie, secrétaire

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

L'Office municipal d'habitation de St-Anaclet (HLM) dispose d'un logement 31/2.

Les personnes de 50 ans et plus ayant un revenu annuel inférieur à 20 500 \$ et demeurant sur notre territoire de sélection doivent soumettre leur demande à madame Louise Côté au 418-724-4538 aux heures de bureau. Elle vous donnera toutes les informations pertinentes.



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CAFÉ-CHANTANT

À L'INTENTION DES 50 ANS ET PLUS

Vous avez le goût de passer un bel après-midi où la musique est au rendez-vous? Cette activité est pour vous.

Venez en grand nombre, dimanche, le 25 juillet prochain, dans le parterre du presbytère de St-Anaclet, à compter de 13 h 30.

Un chansonnier vous fera rêver au son de sa musique et de ses chansons. Que d'échanges inoubliables à cette occasion. Rafraîchissements et autres petites gâteries vous seront servis. Venez en grand nombre. C'est pour vous. C'est une activité qui fait du bien à l'âme.

Ce café-chantant est organisé par les membres de la Table d'harmonisation pour l'amélioration des loisirs pour les aînés-es. (En cas de mauvais temps, l'activité se tiendra à la Salle Réal-Lamontagne). **FAITES-VOUS PLAISIR!**

Carole Massé



LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON

La Ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet tiendra son tournoi les 8 - 9 - 10 et 11 juillet. Il y aura trois classes : compétition, familiale et entreprise et enfin une catégorie pour les 9 équipes de la Ligue. Pour information : Joël Proulx 418-724-4899 ou Daniel Lavoie 418-722-0790.



CAMP DE JOUR

Bonjour chers parents,

Ce message est pour vous remercier de la confiance que vous nous portez. Cette année, nous avons reçu un total de 112 inscriptions!! Cet été promet donc d'être des plus amusants. Encore une fois merci et nous espérons que vos enfants auront autant de plaisir avec nous que nous en avons avec eux.

Vos moniteurs : Alexandra, Annabelle, Audrey, Catherine, Jacky, Julien, Marie-Myriam et Stéphanie² ainsi que votre coordonnatrice Vicky!



VACANCES



Veillez prendre note que je serai en vacances du 12 au 16 juillet et du 26 juillet au 13 août inclusivement. Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises et tables pendant cette période, je vous suggère fortement de communiquer avec moi au 725-5389.

Je vous remercie de votre collaboration et bonnes vacances. Carl

LES DRAGONS DE ST-ANACLET

Les Dragons de St-Anaclet et l'essor du soccer au Québec

Depuis près d'une décennie, les dirigeants de la Fédération de Soccer du Québec affirment continuellement que le soccer est en pleine croissance au Québec. En effet, de plus en plus de jeunes se tournent vers ce sport pour plusieurs raisons.

Membre de la Fédération Québécoise pour une sixième année d'affilée, le Club de Soccer de St-Anaclet est également en pleine effervescence. Cet été, c'est plus de 136 jeunes qui font partie de notre club, ce qui constitue un nombre record d'inscriptions pour notre municipalité.

Malgré la croissance de la popularité du soccer au Québec, les membres de la fédération ont observé un phénomène un peu moins réjouissant qui transparaît également à travers notre club : beaucoup de jeunes abandonnent ce beau sport après quelques années de pratique. Plusieurs raisons ont été évoquées et l'une d'entre elles ressort plus fréquemment que les autres : La pression amenée sur le jeune par le niveau de compétition. Si l'on regarde à l'intérieur de notre club, nous avons un total de 102 jeunes joueurs âgés de 4 à 10 ans, contre 34 âgés de 11 à 16 ans.

Pour remédier à cette situation, les dix entraîneurs du Club de Soccer Les Dragons de St-Anaclet ont comme mission de favoriser le plaisir de l'enfant et ce, peu importe la catégorie. Nous avons donc comme objectif de mettre tout en place pour que vos jeunes aient du plaisir à jouer au soccer année après année.

Bon été à tous.

Tommy Castonguay, coordonnateur

